

Bulletin d'adhésion pour 2022/2023

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____



MAISON DES LYCEENS (MDL)

du lycée Risle-Seine de Pont Audemer

Dossier n° 01106

Journal Officiel du 15 mai 1999

Siège social : Lycée Risle Seine

Rue des Déportés

27501 Pont Audemer Cédex

Association loi 1901. La MDL est gérée et organisée par des lycéen(ne)s engagés.

Cotiser à la MDL, moyennant la somme de 12€ pour l'année scolaire n'est pas obligatoire, mais est vivement conseillée pour bénéficier de prix préférentiels lors de sorties (accrobranche, bowling, cinéma...) d'accès à la cafétéria (mise en place prochainement), lors d'activités du mercredi après-midi, de voyages scolaires, et d'achats de matériel pour l'accès au Foyer (balles ping pong baby, raquettes...)

Référente Vie Lycéenne de la MDL.

Adhésion 12€ à l'année, à régler par chèque

à l'ordre de la MDL ou de L'AS
du lycée Risle Seine de Pont Audemer.

- par chèque
Inscrire au dos du chèque nom de famille et classe de l'élève.
- en espèces à partir de septembre

Adhésion 2022/2023 faite le :

- par chèque
- en espèces à partir de septembre

Pour l'élève :

Signature Lycée



ASSOCIATION SPORTIVE (AS)

Association affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire, Sont organisés la semaine, si l'EDT le permet

- Des temps de pratiques volontaires le midi : interclasses de futsal, tennis de table, badminton, musculation, danse et step.
- Les rencontres ou entraînements le mercredi après-midi. Ces activités sont modulables et au choix des élèves. L'adhésion à l'AS comprend l'assurance nécessaire aux activités sportives en loisirs et compétition : 12€ pour 1 ou plusieurs activités.

Le président de l'AS